



GUIDE D'UTILISATION CHEQUE REUSSITE



Guide d'utilisation Chèque réussite 2017



Sommaire

1 Le chèque réussite, qu'est-ce que c'est ?.....	3
2 Le chèque réussite, pour qui ?	4
3 Le chèque réussite, comment l'utiliser ?.....	5
4 Le chèque réussite, où l'utiliser ?	6
5 Le chèque réussite, comment faire sa demande ?.....	7
5-1 Comment créer votre compte :.....	8
5-2 Comment vous connecter à votre compte :	12
5-3 Comment faire votre demande:.....	13
6 Vous avez déjà fait une demande et vous voulez connecter à nouveau à votre compte (pour modifier des éléments, ou compléter la demande) :.....	17
6-1 Vous souhaitez modifier des éléments de votre demande :	17



1 Le chèque réussite, qu'est-ce que c'est ?

Le chèque réussite c'est une aide de 200€ accordée par le Département de la Seine-Saint-Denis.

Il s'agit d'un chéquier comprenant 10 bons d'achat de 20€.

Ces bons d'achat sont **réservés uniquement** pour l'achat de fournitures scolaires, de livres et d'équipements numériques.



2 Le chèque réussite, pour qui ?



Le chèque réussite est accordé par le Département de la Seine-Saint-Denis à chaque élève entrant en 6^{ème} (ou redoublant, n'ayant pas fait la demande l'année dernière).

L'élève doit être scolarisé dans un établissement public du département.

L'élève doit également être domicilié dans le département de la Seine-Saint-Denis.





3 Le chèque réussite, comment l'utiliser ?

Les bons d'achat présents dans le chéquier sont à utiliser **exclusivement** pour l'achat de biens scolaires.

Les biens scolaires, ce sont les biens utilisés par l'élève pour son apprentissage au collège, c'est-à-dire :

- **Les fournitures**
- **Les livres** (un dictionnaire ou des ouvrages littéraires demandés par les enseignants ou recommandés par l'Éducation Nationale (<http://eduscol.education.fr/cid83185/selection-litterature-pour-les-collegiens.html>))
- **Les équipements numériques (tablette ou ordinateur portable)**

4 Le chèque réussite, où l'utiliser ?

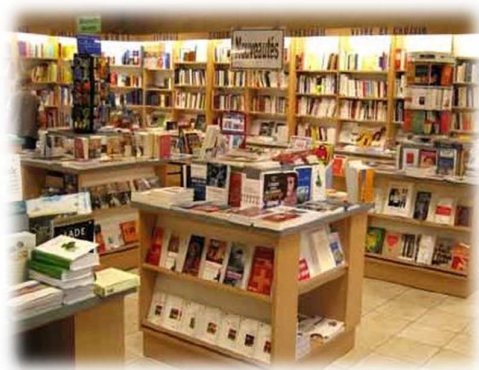


Le chèque réussite est à utiliser dans les commerces de la Seine-Saint-Denis uniquement.

Vous pouvez acheter vos biens scolaires auprès des librairies locales, des grandes enseignes...etc., à condition que ces structures participent au dispositif.

Pour vous assurer que ces commerces font bien partis du réseau de partenaires, nous vous invitons à consulter la liste sur le site du Département : chequereussite.seinesaintdenis.fr

Attention : le chèque réussite est **valable jusqu'au 30 novembre 2017**. Veillez donc à bien utiliser vos bons d'achat avant cette date.



5 Le chèque réussite, comment faire sa demande ?



Le chèque réussite est une aide du Département qui ne peut être accordée que sur demande.

Vous devez donc pour cela en faire la demande, directement sur le site du Département : <http://chequereussite.seine-saint-denis.fr/>

La demande ne peut se faire que par internet, via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Vous devez compléter un formulaire de demande et y déposer un justificatif de domicile.

Une vérification sera ensuite effectuée pour s'assurer que l'enfant est bien inscrit dans un collège public de Seine-Saint-Denis

Pour joindre votre justificatif de domicile, vous pouvez le prendre en photo avec votre smartphone ou le scanner

Suivez pas à pas ce guide qui vous indique comment procéder pour effectuer votre demande ;



5-1 Comment créer votre compte :

Rendez-vous sur le site du Département : <http://chequereussite.seine-saint-denis.fr/>

Et lorsque vous voyez cette page :

ACCUEIL **COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?** **OÙ ET COMMENT L'UTILISER ?**

Comment l'utiliser ?

Utilisable en caisse dans l'ensemble des commerces partenaires de Seine-Saint-Denis, le chèque réussite est destiné exclusivement à l'achat de biens scolaires.

Exemples de types de biens scolaires concernés par le chèque réussite :

- Les fournitures : règles, crayons, stylos, cahiers, gomme, colle, papeterie, trousse, cartable etc...
- Les équipements numériques ou électroniques : tablette, ordinateur portable, calculatrice
- Les livres : les manuels scolaires, les livres de littérature étudiés ou un dictionnaire

⚠ Attention, le chèque réussite n'est utilisable qu'en point de vente physique et n'est pas accepté pour des achats sur internet.

i OÙ L'UTILISER ?

Cette liste est en cours d'élaboration, vous recevrez un email vous informant de sa disponibilité.

ACCÉDEZ À VOTRE COMPTE

Entrez votre adresse email et votre mot de passe pour vous identifier :

Mon email

Mot de passe :

Mot de passe oublié ? ↻

Connexion

CRÉER VOTRE COMPTE-PARENT

S'inscrire

GUIDE D'UTILISATION

Télécharger le guide

FOIRE AUX QUESTIONS

Télécharger la FAQ

Vous y êtes !



Pour créer votre compte, cliquez sur le bouton s'inscrire :

Et complétez le formulaire :

Le nom du représentant légal :
📌 En savoir plus sur le nom du représentant légal

(caractères uniquement sans chiffre ni caractères spéciaux).

Prénom du représentant légal :
📌 En savoir plus sur le prénom du représentant légal

Email du représentant légal :
📌 En savoir plus sur l'email du représentant légal


Confirmez votre email :

Votre mot de passe : 📌 En savoir plus le mot de passe

Entre 7 et 20 caractères, au moins un chiffre, une lettre majuscule, et une lettre minuscule.
 Montrer votre mot de passe

Confirmez votre mot de passe :

Je certifie avoir lu les conditions ..

Je ne suis pas un robot 
Confidentialité - Conditions

Les nom et prénom renseignés, doivent être ceux du représentant légal (père, mère ou tuteur),

Mais ne doit pas être celui de l'élève.

Vous devrez créer votre propre mot de passe, qui vous sera demandé à chaque connexion à votre compte.

Veillez donc à ne pas l'oublier !

Une fois le formulaire complété, cliquez sur valider :



Lorsque vous validez, un message apparaît :



Connectez-vous sur votre boîte mail ; un email de confirmation de compte vous sera envoyé (pensez à vérifier votre dossier spam au cas où cet email n'arrive pas dans la boîte de réception).

Dans cet email il vous est demandé de cliquer sur un lien pour activer votre compte, sans cette activation, vous ne pourrez pas faire de demande :

Pour activer votre compte et procéder à la première étape de votre demande de Chèque réussite, [cliquer sur ce lien](#). ←

Lorsque vous aurez cliqué sur le lien, vous serez redirigé directement sur le site chèque réussite :



Cliquez à l'endroit indiqué pour être redirigé vers la page d'accueil, afin de vous connecter à votre compte ; celui-ci est bien activé.

5-2 Comment vous connecter à votre compte :

Allez sur la page d'accueil du chèque réussite : <http://chequereussite.seine-saint-denis.fr/>

Entrez votre mail dans l'encadré « accédez à votre compte » :



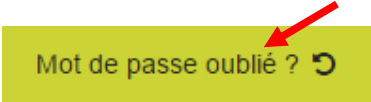
The screenshot shows a green login form with the following elements:

- ACCÉDEZ À VOTRE COMPTE** (Title)
- Entrez votre adresse email et votre mot de passe pour vous identifier :
- Input field:
- Input field:
- Link: Mot de passe oublié ? ↻
- Button: Connexion

Pour rappel, votre identifiant est votre adresse mail ; celle que vous avez utilisé pour créer votre compte.

Le mot de passe est celui que vous avez créé lors de la création de votre compte

Si toutefois vous avez votre mot de passe, cliquez sur la flèche :



Mot de passe oublié ? ↻

Renseignez donc votre adresse mail et votre mot de passe, puis cliquez sur connexion

5-3 Comment faire votre demande:

Une fois connecté à votre compte (*si vous ne savez pas comment vous connecter, rappez-vous à la page 12 de ce guide*),

Complétez le formulaire de demande (il se décompose de 3 étapes) :

1^{ère} étape,

Remplir les informations concernant **votre adresse** :

Votre nom et prénom de représentant légal est déjà indiqué par défaut, vous pouvez néanmoins le modifier en cas d'erreur.

A la fin de cette étape, cliquez sur suivant pour passer à la prochaine.

Informations sur le parent (ou tuteur légal de l'enfant)

* Nom du parent :

LENEVEU

* Prénom du parent :

REGIS

* Votre code postal :

Choisissez votre code postal

* Votre numéro de rue :

Votre numéro de rue

Votre complément de numéro de rue :

* Votre rue :

Choisissez votre rue

si vous n'avez pas trouvé votre adresse, cliquez ici

Complément d'adresse 1 :

Votre complément d'adresse 1

Complément d'adresse 2 :

Votre complément d'adresse 2

Email du parent :

reneveu@up-france.fr

Suivant

2^{ème} étape,

Remplir les informations concernant **l'élève** :



Nous vous rappelons que le chèque réussite ne peut être attribué qu'à un élève de 6^{ème}, qui n'a jamais effectué sa demande.

A la fin de cette étape, cliquez sur suivant pour passer à la prochaine.

Informations sur le collégien et l'établissement

* Nom du collégien :

* Prénom du collégien :

* Date de naissance du collégien :

Attention, la demande ne peut aboutir que pour un élève en 6^e.

* Sexe du collégien :

* Je certifie que mon enfant est en 6^e

* Ville de l'établissement du collégien :

* Établissement du collégien :

Etape suivante : téléchargement de vos justificatifs.

3^{ème} étape,

Déposez votre justificatif de domicile en cliquant sur télécharger :

Téléchargement de vos justificatifs

Attention : fichiers acceptés de type pdf, jpeg, jpg, gif, png, tif.

Les fichiers doivent peser moins de 2 Mo.

Téléchargement de votre attestation de domicile :

Votre pièce jointe

Télécharger 

Valider

Si vous êtes sur un ordinateur, allez chercher la pièce dans vos documents, après l'avoir scannée ;

Si vous êtes sur un smartphone ou une tablette, vous avez la possibilité de prendre en photo votre justificatif (mais il doit être bien lisible).

Rappel des justificatifs de domicile acceptés :

*Sont considérés comme justificatif de domicile : facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile), quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement, titre de propriété ou quittance de loyer, attestation d'hébergement. **Le justificatif déposé doit être daté de moins d'un an.***

Une fois le justificatif téléchargé, cliquez sur valider :

Valider



Merci, nous avons bien enregistré votre demande. Nous la vérifions et vous tenons informés très prochainement.

Votre demande de chèque réussite est enregistrée mais elle n'est cependant pas encore finalisée.

Nous allons vérifier que le justificatif de domicile est valable et qu'il ne manque aucune information. Si la demande est incomplète, vous recevrez un email vous le précisant, et vous pourrez ainsi modifier et compléter votre demande.

Si la demande est complète, l'inscription de votre enfant dans un collège public du département sera vérifiée. Vous recevrez alors un mail de confirmation et votre chèque réussite vous parviendra par courrier dans un délai de cinq jours.

6 Vous avez déjà fait une demande et vous voulez connecter à nouveau à votre compte (pour modifier des éléments, ou compléter la demande) :

Pour compléter votre demande ou bien la modifier (modification de coordonnées, de pièce justificative...), laissez-vous guider par les instructions suivantes :

6-1 Vous souhaitez modifier des éléments de votre demande :

Vous avez reçu un email vous indiquant qu'un élément de votre demande n'était pas conforme (justificatif de domicile par exemple), pas de panique, vous pouvez encore modifier votre demande :

Connectez-vous à nouveau sur votre compte (*si vous ne savez pas comment vous connecter, rappelez-vous à la page 12 de ce guide*),

Cliquez sur l'onglet « suivi de mes demandes » :



Puis cliquez sur l'icône « modifier » de la demande que vous souhaitez modifier :



Suivi des demandes

Numéro de dossier	Nom du bénéficiaire	Prénom du bénéficiaire	Établissement	Statut	Date de dépôt	Date de mise à jour	
366	LENEVEU	REGIS	Marie Curie	En attente d'instruction	09-06-2017 16:09:52	09-06-2017 16:09:52	🔍 ✎

Vous êtes ensuite redirigé vers le formulaire :

Pour effectuer vos modifications, cliquez sur l'onglet correspondant :

Tous les champs peuvent être modifiés, à l'exception de l'adresse email du représentant légal (car c'est elle qui est utilisée pour votre compte)

Informations sur le parent (ou tuteur légal de l'enfant)

*** Nom du parent :**
LENEVEU

*** Prénom du parent :**
REGIS

*** Votre code postal :**
Choisissez votre code postal

*** Votre numéro de rue :**
Votre numéro de rue

Votre complément de numéro de rue :

*** Votre rue :**
Choisissez votre rue

si vous n'avez pas trouvé votre adresse, cliquez ici

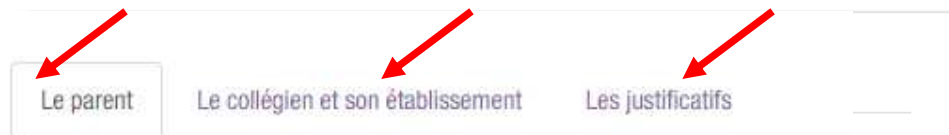
Complément d'adresse 1 :
Votre complément d'adresse 1

Complément d'adresse 2 :
Votre complément d'adresse 2

Email du parent :
leneveulrup-france.fr

Suivant

Effectuez les modifications souhaitées en naviguant entre les différents onglets :



Modifier les champs selon vos besoins ; en naviguant entre les 3 onglets

Une fois les modifications effectuées, vous pouvez valider.

Informations sur le parent (ou tuteur légal de l'enfant)

* Nom du parent :

* Prénom du parent :

* Votre code postal :

* Votre numéro de rue :

Votre complément de numéro de rue :

* Votre rue :

si vous n'avez pas trouvé votre adresse, cliquez ici

Complément d'adresse 1 :

Complément d'adresse 2 :

Email du parent :

Suivant

Informations sur le collégien et l'établissement

* Nom du collégien :

* Prénom du collégien :

* Date de naissance du collégien :

Attention, la demande ne peut aboutir que pour un élève en 6^e.

* Sexe du collégien :

Je certifie que mon enfant est en 6^e

* Ville de l'établissement du collégien :

* Établissement du collégien :

Valider



vous pouvez également changer de pièce en cliquant sur télécharger :

Si la pièce déposée n'est pas conforme, pas de panique, vous pouvez la remplacer, en utilisant la même procédure que lors de la première dépose.

Téléchargement de vos justificatifs

Attention : fichiers acceptés de type pdf, jpeg, jpg, gif, png, tif.

Les fichiers doivent peser moins de 2 Mo.

Téléchargement de votre attestation de domicile :

Votre pièce jointe

Télécharger 

Cliquez ici pour télécharger l'attestation de domicile

Valider

Si vous êtes sur un ordinateur, allez chercher la pièce dans vos documents, après l'avoir scannée ;

Si vous êtes sur un smartphone ou une tablette, vous avez la possibilité de prendre en photo votre justificatif (mais il doit être bien lisible).

Rappel des justificatifs de domicile acceptés :

*Sont considérés comme justificatif de domicile : facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile), quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement, titre de propriété ou quittance de loyer, attestation d'hébergement. **Le justificatif déposé doit être daté de moins d'un an.***

Votre demande est modifiée, félicitations !



Merci, nous avons bien enregistré votre demande. Nous la vérifions et vous tenons informés très prochainement.

Votre demande sera ensuite traitée par notre équipe. Si votre dossier est conforme, vous recevrez votre chéquier directement à votre domicile.

Si votre dossier n'est pas conforme, vous recevrez un email vous le précisant.